

Commune de HESINGUE

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HESINGUE

séance du 9 avril 2026

Sous la présidence de M. Cédric SCHWIRLEY, Maire.

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril 2026, le Conseil Municipal de la commune de Hésingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Hésingue, après convocation légale, en date du 2 avril 2026.

Étaient présents : Yann ALIBERT, Loïc BLION, Robin BOHRER, Clément CHEVREAU, Olivier FEUERMANN, Andrée GREDER, Véronique GROUX, Jumanuèla HASSLER, Lisa KLEINMANN, Claudia KUNTZELMANN, Teresa LOLL, Jacques MARCHAL, Stéphane MARTIN, Corinne PACK, Martin PETER, Nathalie REIBEL, Yves SCHERTZER, Laure-Line SEYRES, Adeline TUZET, Patrick VIOTTI, Philippe VOISIN

Absents excusés : Fabienne BOULIER

Procurations :

Fabienne BOULIER donne procuration à Cédric SCHWIRLEY

Secrétaire de séance : Élodie MADAULE

Nombre de membres en fonction : 23

Nombre de membres présents : 22

Procuration : 1

Nombre de suffrages exprimés : 22

Votes Pour : 22 (M. Robin BOHRER ne participe pas au vote)

Votes Contre : 0

Abstention : 0

Publiée le 17 avril 2026

Transmise au Représentant de l'État le 17 avril 2026

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai. Le tribunal administratif pourra être saisi via l'application « Télécours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

2026 41 Désignation d'un correspondant défense

À la suite du renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un correspondant défense pour la commune de Hésingue.

Cet élu aura vocation à développer le lien Armée-Nation. Il sera à ce titre, pour la commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

Il sera destinataire d'une information et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

Il est proposé au conseil municipal de décider à l'unanimité de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le maire propose donc au Conseil Municipal de désigner à cette fonction Robin BOHRER.

VU la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, l'article L2121-21,

VU la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune,

CONSIDÉRANT l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne,

CONSIDÉRANT que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret de ces nominations, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DE DESIGNER, à l'unanimité des membres présents et représentés, Robin BOHRER, conseiller municipal en tant que correspondant défense de la commune.

M. Robin BOHRER ne participe pas au vote.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait à Hésingue, le 17 avril 2026

Élodie MADAULE :



Secrétaire de séance

Cédric SCHWIRLEY :

maire

